



Parc
naturel
régional
des Volcans
d'Auvergne

Montlosier • 63970 Aydat
Tél. : 04 73 65 64 00
Fax : 04 73 65 66 78
E-mail : parc.volcans@wanadoo.fr
www.parc-volcans-auvergne.com



**FÊTE
DU PARC**
23 SEPTEMBRE
2007



**30
ans**

**1977
2007**

**DEPUIS 30 ANS,
UNE AUTRE VIE
S'INVENTE ICI**

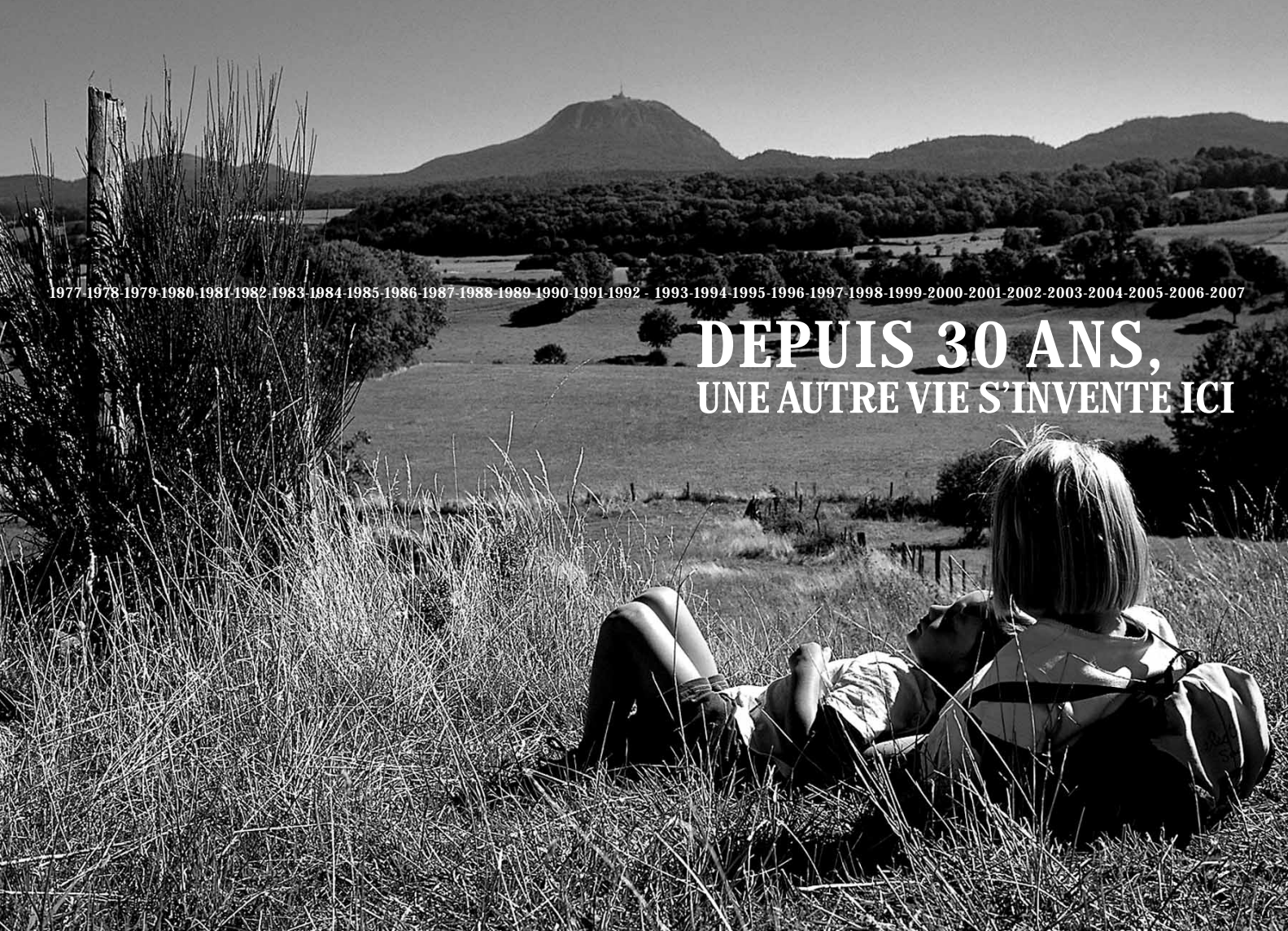


Parc
naturel
régional
des Volcans
d'Auvergne



Parcs naturels régionaux
de France





1977-1978-1979-1980-1981-1982-1983-1984-1985-1986-1987-1988-1989-1990-1991-1992-1993-1994-1995-1996-1997-1998-1999-2000-2001-2002-2003-2004-2005-2006-2007

**DEPUIS 30 ANS,
UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI**

LE MOT DU PRÉSIDENT

A l'heure où les Parcs naturels régionaux français soufflent leurs 40 bougies, notre territoire compte parmi les plus anciens avec 30 années d'expérience...

Ses acteurs, conscients de sa valeur et de sa fragilité, se sont regroupés, en accord avec le Conseil régional d'Auvergne, pour créer le 25 octobre **1977** le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne. A cette date, 104 communes du Cantal et du Puy-de-Dôme forment le territoire du Parc. Au fil des années, le territoire s'étend et accueille de nouvelles communes satisfaisant aux critères patrimoniaux et géographiques.

En 1987, son périmètre sera arrêté définitivement et englobera **153 communes territoriales** et 33 communes associées. Jusqu'à cette période, le Parc se consacre à l'aménagement de ses équipements (siège, maisons, centre d'accueil) et de **9 zones nordiques**. Parallèlement, il lance une série d'**inventaires des richesses naturelles** de son territoire et travaille à la protection des sites les plus fragiles.

Fort de ses connaissances, le Parc accentue par la suite sa politique de protection du patrimoine naturel. Il contribue à la création de la Réserve naturelle nationale de Chaudéfour, effective en 1991. Des **plans de préservation et de gestion de paysage** sont élaborés sur les massifs du Cantal et de la Chaîne des Puys. Une forte mise en valeur du **petit patrimoine bâti rural** est engagée au travers d'un inventaire et d'aides aux communes pour sa réhabilitation.

En 2000, la révision de charte met l'accent sur la préservation de l'eau et des sites naturels remarquables, tout en impulsant un nouvel élan en matière de développement économique. Grâce au programme européen **Leader +**, le Parc apporte un soutien financier aux produits et aux activités caractéristiques du territoire. Parallèlement, la **marque Parc** est attribuée aussi bien à des prestations éducatives, des lieux d'accueil, les « Relais du Parc », qu'à des produits alimentaires comme la viande Salers, les pâtisseries traditionnelles ou les racines de gentiane.

En 2007, des conventions avec l'Etat, le Conseil régional d'Auvergne et les Conseils généraux du Cantal et du Puy-de-Dôme nous permettent de bénéficier de fonds supplémentaires sur des actions concertées et d'engager des opérations pilotes : redynamisation de la filière pierre, schéma éolien à l'échelle du Parc, création d'un réseau animé de tourbières, sensibilisation à l'éco-habitat, etc.

Plus que jamais, le Parc affirme aujourd'hui son rôle de **chercheur-développeur** en matière de développement durable. C'est en même temps une structure qui accompagne, conseille, fédère et sensibilise... Ici, comme dans les 45 Parcs naturels régionaux français, on invente chaque jour « **une autre vie** ».

Ce petit livret illustre les grandes étapes de notre parcours, au travers d'actions-phares menées depuis 30 ans. Sans oublier d'évoquer l'avenir, avec une sélection de projets à l'horizon 2010.

Roger Gardes
Président





1977-1978-1979-1980-1981-1982-1983-1984-1985-1986-1987-1988-1989-1990-1991-1992-1993-1994-1995-1996-1997-1998-1999-2000-2001-2002-2003-2004-2005-2006-2007



LE PARC DES VOLCANS D'Auvergne, UN TERRITOIRE, UN LABEL, UN PROJET

LE PLUS GRAND DE FRANCE MÉTROPOLITAINE

Avec 400 000 hectares répartis sur deux départements (Puy-de-Dôme et Cantal) et 120 km du nord (commune de Charbonnières-les-Vieilles) au sud (commune de Pierrefort), c'est le plus grand de France métropolitaine. C'est aussi un territoire de moyenne montagne avec une altitude de 400 à 1 886 mètres. Il offre des paysages très variés, propres à cinq régions naturelles. La Chaîne des Puys, les Monts Dore, le Cézallier, et les Monts du Cantal sont des massifs volcaniques et l'Artense, un plateau granitique.

NATUREL... MAIS HABITÉ

Les Parcs naturels régionaux sont créés pour préserver et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités. Peut être classé « Parc naturel régional » un territoire à dominante rurale dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont de grande qualité, mais dont l'équilibre est fragile. Volcans d'Auvergne, Morvan, Grands Causses, Périgord-Limousin, Luberon ou encore Corse, on en compte aujourd'hui 45, répartis sur le territoire français.

VOUS AVEZ DIT « DÉVELOPPEMENT DURABLE » ?

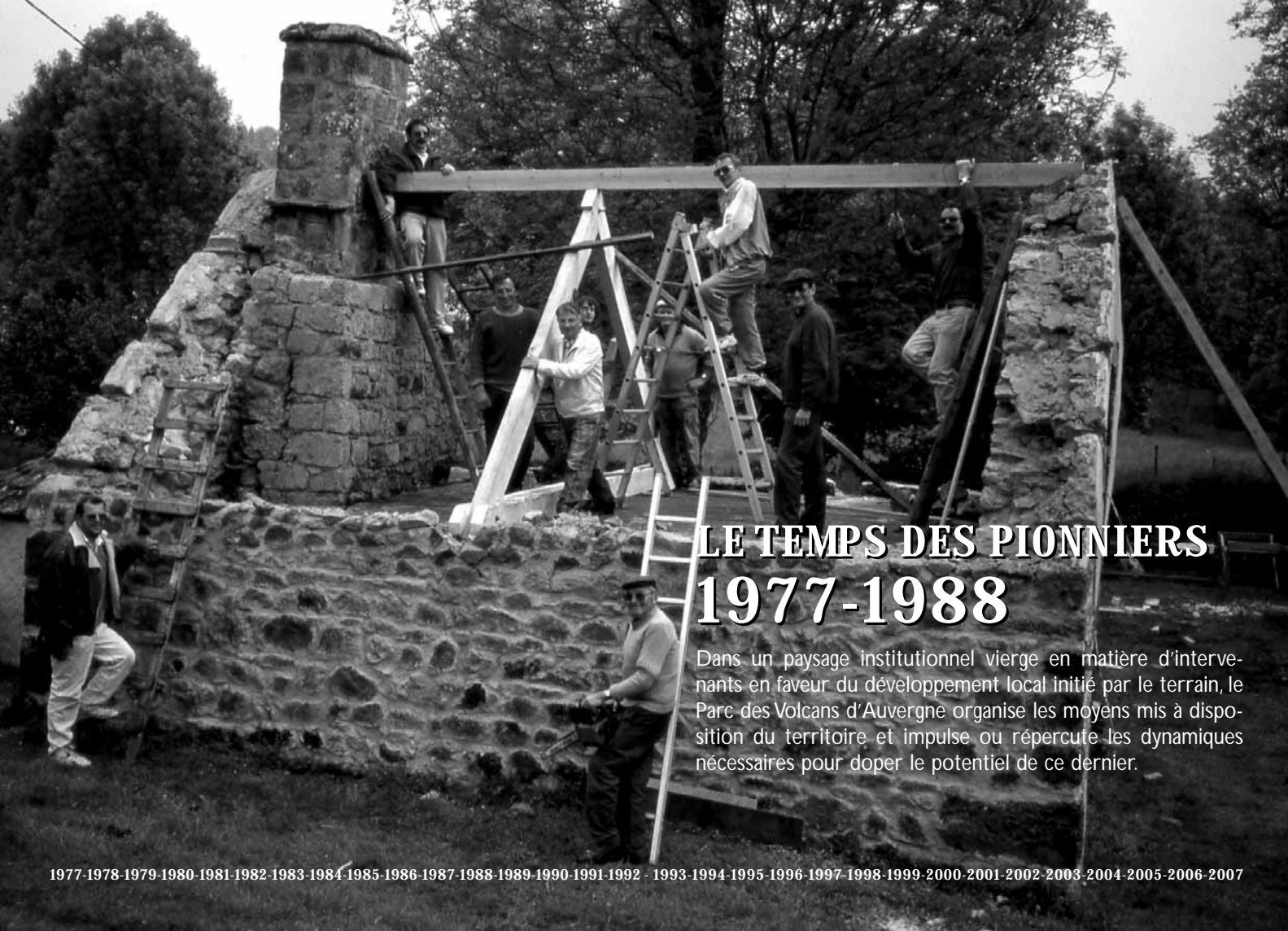
Un Parc naturel régional s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la préservation et la valorisation de son patrimoine naturel et culturel. 5 grandes missions lui sont confiées : protéger le patrimoine naturel et culturel, contribuer à la qualité de l'aménagement du territoire, inciter et accompagner un développement économique et social durable, accueillir, informer et expliquer les enjeux environnementaux aux habitants et visiteurs, et mener des opérations pilotes, susceptibles d'être reproduites sur d'autres territoires.

LE PARC, COMMENT ÇA MARCHE ?

C'est un établissement public géré sous la forme d'un syndicat mixte regroupant 153 communes, les Départements du Puy-de-Dôme et du Cantal, la Région Auvergne. Une équipe de 45 personnes mène les actions votées par le comité syndical et mises en œuvre par le bureau composé de 9 membres.

LA CHARTE : LE TEXTE DE RÉFÉRENCE

Ce document, établi entre les communes membres du Parc, la Région, les Départements et l'Etat, se fait l'écho des orientations et des mesures souhaitées par ses adhérents. La charte est validée pour 12 ans et résume à elle seule les orientations et les mesures adoptées pour le projet de territoire.



LE TEMPS DES PIONNIERS 1977-1988

Dans un paysage institutionnel vierge en matière d'intervenants en faveur du développement local initié par le terrain, le Parc des Volcans d'Auvergne organise les moyens mis à disposition du territoire et impulse ou répercute les dynamiques nécessaires pour doper le potentiel de ce dernier.



LA SAUVEGARDE DES GRANDS ESPACES

Pâturages d'altitude riches en faune et en flore, les **estives** couvrent un cinquième du territoire du Parc et offrent des **paysages ouverts** très appréciés des promeneurs. Dans le Cézallier et les Monts du Cantal, la principale activité concerne la production de viande bovine tandis que les Monts Dore et la Chaîne des Puy accueillent également des troupeaux ovins. Dès sa création en 1977, le Parc se dote d'un service pastoral dont l'action prioritaire est de contenir la désaffection des estives due à la spécialisation de troupeaux et à des problèmes sanitaires. Il accompagne les éleveurs du Puy-de-Dôme dans la mise en place de **groupements pastoraux** et ceux du Cantal dans l'organisation d'associations. Des aides sont attribuées via des mesures nationales ou européennes comme les OGAF* estives, environnement et les CTE*. Progressivement, les troupeaux regagnent des espaces pastoraux abandonnés grâce à la mise en place d'équipements spécifiques (parcs de contention, abreuvoirs, accès aux parcelles) et d'une conduite de pâturage adaptée aux milieux naturels. Les tourbières remarquables sont ainsi préservées et les périodes de nidification sont évitées. Outre **l'accompagnement dans l'instruction des dossiers**, le Parc finance dès 1991 des passages canadiens, des portillons, des chicanes, des mâts et d'autres équipements destinés à faciliter la traversée des estives par les promeneurs. Depuis 1984, aux côtés de l'association de **sauvegarde des burons du Cantal**, il mène également une action de sauvegarde de ce patrimoine emblématique du sud du Parc, avec une quarantaine de bâtiments restaurés.

* Opérations Groupées d'Aménagement Foncier

* Contrat territorial d'Exploitation



UN LIEU DE DÉCOUVERTE AU PIED DES VOLCANS

Dès les années 70, le Parc, en période de préfiguration, dispose d'un pôle d'information à Clermont-Ferrand et organise des randonnées. En parallèle, dès la création du Parc, une **politique d'éducation** est lancée sous la forme d'actions ponctuelles d'animation. « Lorsqu'on décide ensuite de créer un **centre permanent d'information et de découverte du patrimoine à Montlosier**, c'est pour répondre à une forte demande sur le

secteur de la Chaîne des Puy » explique Gérard Joberton, alors animateur pédagogique du Parc. Le plus vaste bâtiment de la propriété est réhabilité en **1982** pour accueillir visiteurs, touristes mais aussi scolaires de tous niveaux, groupes en stages, associations, organismes professionnels...

Le centre comprend 2 unités d'hébergement collectif de 32 personnes chacune, le gîte d'étape pour randonneurs, des salles d'activités et des laboratoires, un local techni-

que, un hall d'accueil et une vaste salle d'exposition. Une première **exposition** est consacrée au volcanisme auvergnat et en 1996, une deuxième s'attache plus largement à l'analyse du territoire Parc. « Avec les animations et l'exposition, l'objectif est de sensibiliser les jeunes et les adultes à la connaissance et au respect de l'environnement » complète Gérard Joberton. Pour **2008**, le centre fera peau neuve avec un accueil plus vaste, une exposition pour comprendre ce qu'est le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, une salle de conférences, des salles pédagogiques et une salle hors-sac...





LES ZONES NORDIQUES : FAIRE DE LA NEIGE UN ATOUT

10 000 fondeurs en 1970. Plus d'un million en 1980. Alors que la pratique du **ski de fond** connaît un fort **engouement** en France, le Parc entend valoriser des secteurs ruraux où jusque là, la neige et l'altitude étaient vécues comme des handicaps. Entre 1981 et 1987, sous l'impulsion de René Fournier, alors directeur du Parc, **9 zones nordiques** sont créées dont 4 dans le Cantal et 5 dans le Puy-de-Dôme. Chacune d'entre elles associe des communes d'altitude (supérieures à 1 000 mètres) où se trouvent les champs de neige, et des communes à population et potentiel d'accueil touristique plus importants. Cette nouvelle organisation du ski s'articule autour de **bâtiments d'accueil** avec engins de damage, **réseaux de pistes** en boucle et itinéraires de liaison, formation de pisteurs secouristes et dameurs, et le regroupement de tous les acteurs dans un objectif de satisfaction de la clientèle. La gestion, l'entretien et l'animation de chaque domaine skiable sont **confiés à une association** regroupant les foyers de ski de fond, les communes et les organismes de promotion touristique.



DES MAISONS DU PARC AU TOURISME DURABLE

Qu'elles soient consacrées aux fromages, à la pierre, à la gentiane, aux tourbières ou au miel, les maisons thématiques du Parc sont créées dès les années 80 pour valoriser au niveau touristique un **patrimoine local** mal connu.



Quelques générations sont nécessaires pour que ces maisons trouvent leur rythme de croisière. Après des démarrages difficiles dans l'ensemble des Parcs naturels, elles se sont définitivement tournées vers des missions d'accueil du public, d'information et d'animation. Aujourd'hui, le Parc s'oriente vers la création d'un réseau d'« **établissements recommandés par le Parc** ». Ces lieux de visite d'initiative locale, disséminés sur le territoire, doivent permettre de découvrir son patrimoine, ses spécificités et ses valeurs, dans une approche prospective. A terme, ces structures-partenaires pourront adopter la **charte européenne du tourisme durable** aux côtés du Parc, et s'engagent dès maintenant à s'inscrire dans cette démarche.



L'HEURE DE L'ACCOMPAGNEMENT 1988-2000

Les fondamentaux du Parc étant posés, son équipe va s'impliquer dans l'accompagnement des élus ruraux, remis en première ligne par les lois de décentralisation, via des programmations de formation générique. En parallèle, le syndicat mixte assiste à l'éclosion des grosses problématiques environnementales toujours d'actualité et s'organise pour les traiter dans l'intérêt du territoire.



LES TOURBIÈRES : UN MONDE MYSTÉRIeux à PRÉSERVER ET à GÉRER

Résultant de l'accumulation au cours des siècles de débris non décomposés en milieu saturé en eau, les tourbières se sont formées après le retrait des glaciers et sont particulièrement nombreuses sur le territoire du Parc. Elles occupent 0,1 % du territoire français mais recèlent 9 % des espèces protégées en France. Elles constituent de ce fait de **véritables conservatoires biologiques et zones de refuge de plantes reliques post-glaciaires** comme le saule des lappons ou la ligulaire de Sibérie. Dès 1979, le Parc réalise l'inventaire de toutes les zones humides de son territoire et identifie les plus remarquables d'entre elles. Des négociations sont engagées avec les partenaires en vue de les préserver dans le cadre réglementaire des réserves naturelles ou des Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope. Dans le Cézallier, les tourbières des Sagnes de la Godivelle, de la Coualle Basse, de la Morthe, Sougeat-la-Souze, l'Esclauze et Chambédaze en bénéficient. C'est

aussi le cas de la Narse d'Espinasse en 1988, toujours gérée par le Parc. Depuis, des actions sont menées en direction d'autres sites comme le lac de Bourdouze ou la tourbière de Gayme (commune de Picherande) qui est remise en eau. En 1987, le Parc soutient le projet de création d'une **maison des tourbières** et en prend la gestion en 1991. Elle accueille un public touristique et local, et le sensibilise à l'importance de ces milieux fragiles. Parallèlement, des actions sont menées auprès des agriculteurs afin de les inciter à améliorer la prise en compte des **intérêts environnementaux** dans leurs pratiques. Aujourd'hui, il s'agit pour le Parc de créer un **réseau de tourbières remarquables** à préserver et gérer, mais aussi de valoriser ces sites naturels d'exception, en permettant aux visiteurs de découvrir leur variété et leur intérêt patrimonial au travers d'une route thématique et de visites accompagnées au cœur du Cézallier, ainsi que d'une nouvelle maison des tourbières. Parallèlement, habitants, élus et scolaires seront **informés et sensibilisés** à la nécessité de leur sauvegarde et de leur promotion.



CœURS DE NATURE

Situé sur deux des versants du massif des Monts Dore, les sites naturels de **Chaufour** et de la **Fontaine salée** offrent une richesse patrimoniale et des paysages exceptionnels. A ce titre, leur protection est envisagée dès 1977, dans la première charte du Parc. Pour Gérard Joberton, directeur-adjoint du Parc, alors chargé de ce dossier, la **concertation avec les élus locaux** a joué un rôle prépondérant. « Ils ont été définitivement convaincus du projet après un voyage organisé pour eux en Charente, en découvrant la Réserve naturelle nationale de l'île de Ré » expose-t-il. Par une délibération de 1988, la commune de Chambon-sur-Lac donne son accord pour la **création de la Réserve**. Elle est officielle en **1991** et permet de préserver 820 hectares. Aujourd'hui, ce sont plus de 1 660 espèces recensées et protégées grâce à une gestion planifiée. Le parcours est un peu plus long pour le projet de protection de la Fontaine salée, dont le périmètre d'étude s'étoffe avec les années. La Réserve est finalement créée en **juillet 2007** sous le nom de **Chastreix-Sancy**, et s'étend sur plus de 1 800 hectares. Le Parc se porte officiellement candidat pour en assurer la gestion. Tout comme Chaufour, elle présente une grande richesse géologique, géomorphologique, écologique, floristique et faunistique. On peut y observer la Jasionne d'Auvergne, plante d'altitude et le papillon Apollon arverne, deux espèces endémiques du massif du Sancy.

Le Parc compte deux autres Réserves naturelles situées dans le Cézallier, le **Rocher de la Jaquette** et les **Sagnes de la Godivelle**.





CONCILIER LES USAGES

En plus d'être un formidable **terrain d'évasion** pour les amateurs de nature, le Parc est le **cadre de travail d'agriculteurs et de forestiers** qui exercent des activités concourant à l'entretien et l'attractivité de notre territoire. Il est par ailleurs constitué d'un maillage de propriétés privées et de sectionaux, particulièrement complexe sur la Chaîne des Puys.

Depuis les années 80, le Parc agit pour concilier ces différents usages et inciter à un respect des sites et des activités. En 1989, les premiers **gardes-nature** sont présents sur les Monts Dore, la Chaîne des Puys et les Monts du Cantal. Au contact direct du public, ils ont des missions d'information, de surveillance et d'entretien des sites.

Dès 1990, le Parc incite les propriétaires fonciers à signer des **baux ruraux** avec les éleveurs et les groupements pastoraux. Ces contrats, qui prennent en compte certaines activités de loisir, sont assortis de conventions d'usage. Plus souples, des

conventions pluriannuelles de pâturage sont également instaurées. L'éleveur doit accepter la pratique d'une activité hivernale comme le ski de fond sur les parcelles qu'il loue, mais il bénéficie d'un tarif minoré si la fréquentation estivale est contraignante. D'autre part, l'établissement d'un partenariat plus étroit avec les **forestiers** permet une meilleure articulation avec l'activité agricole.

Parallèlement, des **campagnes d'information** grand public sont consacrées à la préservation du Massif du Sancy ou de la Chaîne des Puys. Le public scolaire est particulièrement sensibilisé et les accompagnateurs qui encadrent les groupes sont régulièrement informés des actions menées par le Parc. Les **associations sportives** constituent également un relais privilégié auprès des pratiquants, que ce soit en individuel ou à l'occasion de manifestations ouvertes au public. Pour chacune d'elles, le Parc prend en compte l'impact sur le milieu naturel et les activités traditionnelles, émet un avis, et soutient les initiatives respectueuses des sites.



DES PIERRES PÉTRIES DE TRADITIONS

Le Parc est jalonné de petits édifices qui sont autant de **témoins de la vie rurale**. Si l'on n'utilise plus quotidiennement le lavoir, la fontaine, le buron ou le four banal, ils peuvent aujourd'hui occasionner une visite le long d'un chemin de randonnée, préserver le charme d'un village ou même faire l'objet de fêtes organisées par les habitants.

Le programme de valorisation initié par le Parc débute à la fin des années 80 avec un **inventaire complet du petit patrimoine non protégé**, réalisé en partenariat avec le CAUE*.

2 680 édifices dignes d'intérêt sont recensés. « Le Parc proposait une aide financière de 40 % aux communes qui souhaitaient réhabiliter leur bien. Il fallait absolument sauver des édifices qui étaient parfois à l'abandon parce qu'ils étaient à priori devenus inutiles aux yeux des habitants et des élus locaux » raconte Madeleine Lassalas, chargée de mission « animation locale et socioculturelle » du Parc, de 1978 à 1997.

Au total, après plus de 20 ans, ce sont des **centaines d'églises, de croix, de moulins, de fontaines, de fours à pain, ou de pigeonniers réhabilités**.

* Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement.





FORMER LES ÉLUS

« La décentralisation était encore récente et les élus ruraux rencontraient des difficultés face aux nouvelles compétences qu'elle engendrait. Certains étaient parfois totalement découragés » se souvient Madeleine Lassalas, chargée de l'animation locale et de l'action socioculturelle au Parc entre 1978 et 1997. Elle propose alors d'**organiser une formation**, avec le soutien financier de l'éducation nationale. Les thèmes retenus par les élus vont des finances locales à la politique agricole commune, en passant par les marchés publics, la voirie ou le tourisme. Le Parc y ajoute une information sur le patrimoine naturel et architectural local. Après un premier essai sur le secteur d'Ardes-sur-Couze, l'opération se généralise sur **une dizaine de cantons** avec des séances en soirée réunissant parfois 100 personnes. Des voyages d'étude dans d'autres régions de montagne comme la Savoie, sont également organisés. Pour Madeleine Lassalas, « ce que les élus ont apprécié, c'est de pouvoir **échanger leurs expériences** ». De ces rencontres, sont parfois nés des projets intercommunaux et surtout une prise de conscience des richesses patrimoniales locales.





PRÉSERVER UN PAYSAGE D'EXCEPTION

Dès la première charte du Parc en 1977, le massif de la **Chaîne des Puys** est identifié comme un secteur à très haute valeur patrimoniale et paysagère. Avec un alignement de près de 80 volcans aux formes harmonieuses, ce site naturel est **unique en Europe**. Présentant des sols volcaniques **fragiles** et pulvérulents, il est très sensible à l'érosion et au passage de milliers de promeneurs venus pour la plupart de la proche agglomération clermontoise. Par ailleurs, les landes et la forêt tendent à couvrir les pentes de ses volcans, dont la forme est alors moins lisible. Afin de préserver la Chaîne des Puys, le Parc conduit, depuis sa création en 1977, différentes actions visant à **l'aménager et la gérer**. « Après plusieurs phases de protection du site, le **projet de classement** pour la qualité de ses paysages est lancé en 1997. Le périmètre d'étude, fixé avec la Direction régionale de l'environnement d'Auvergne, s'étend sur 13 000 hectares. » explique Christine Montoloy, chargée du dossier au Parc. « Un **travail d'animation et de sensibilisation** auprès de tous les partenaires, propriétaires, usagers, communes concernées, a permis d'aboutir à ce classement en **2000**. Le Parc a élaboré un plan de gestion et d'aménagement du site, et établi un programme opérationnel. En 2003, la convention signée par l'association de propriétaires « Dômes Union » a été déterminante. C'est sur cette base que le Parc a pu mettre en œuvre un vaste programme de **réhabilitation des chemins et des aires de stationnement**, de sensibilisation du public et de conciliation des usages ».



LE PARC à CHEVAL

Le territoire du Parc est idéal pour la pratique de la randonnée équestre. Les cavaliers apprécient les circuits proposés en raison des paysages exceptionnels mais aussi des aménagements mis en place par le Parc qui permettent de partager l'espace traversé avec les activités traditionnelles. « En 1993, le Conseil régional confie au Parc la création d'une piste traversant son territoire du nord au sud. Pour répondre au plus près à la demande de la clientèle équestre, le Parc a choisi en fait d'aménager deux circuits en boucle : **Dômes-Sancy et Cézallier-Limon** ». Pour Eve Alcaide, chargée de mission pour le développement des activités de pleine nature, « un tel projet nécessite de procéder par étapes. Pour définir les tracés, il faut prendre en compte **l'impact de cette fréquentation sur l'environnement et sur la vie pastorale**. Il faut ensuite obtenir les droits de passage des propriétaires et des municipalités. Des portillons de passage et des barrières sont enfin installés puis entretenus chaque année ». Située sur le Puy-de-Dôme, la première boucle couvre 183 km et voit le jour en **1997**. En **2006**, la piste « Cézallier-Limon » est à son tour inaugurée et offre 120 km supplémentaires ponctués d'une dizaine de relais équestres.





NATURA 2000

La préservation de la nature est une préoccupation majeure du Parc des Volcans d'Auvergne mais aussi de la politique environnementale de la communauté européenne qui, à travers la mise en place du réseau Natura 2000, vise à **conserver les habitats et espèces d'intérêt communautaire**.

Conformément à sa charte, le Parc des Volcans s'est investi dans cette procédure. « Dès 1996, nous avons « essayé les plâtres » en élaborant le document d'objectifs, c'est-à-dire le plan de gestion, du site expérimental du **Massif Cantalien autour du Puy mary**. Trois autres plans de gestion ont suivi : le site des Monts Dore en 2000, le site des tourbières du Nord-est cantalien en 2001 et le site des zones humides du secteur de Riom-ès-Montagnes en 2002 » rappelle Guy Senaud, directeur-adjoint du Parc. Depuis, le Parc en assure la mise en œuvre et l'animation en tant que **structure animatrice désignée par l'Etat**. Ces documents d'objectifs ont notamment permis la réhabilitation du sentier des crêtes entre les puys Mary et Griou, la restauration des zones dégradées du puy Ferrand, la mise en place de sentiers de découverte sur les tourbières du Jolan et de la Taphanel. En 2007 et conformément à la loi relative au développement des territoires ruraux qui confère aux collectivités territoriales et leurs groupements un rôle de premier plan dans la mise en œuvre de la procédure Natura 2000, le Parc a fait acte de candidature pour être structure porteuse en vue de l'élaboration des documents d'objectifs de plusieurs sites de son territoire : **Artense, Cézallier nord et sud, Chaîne des Puys, zones humides de la planèze de Saint-Flour**.



LE PATRIMOINE DU PARC : UN JEU D'ENFANT

Jeu de société, animations extérieures, maquettes, livres illustrés... tous les moyens sont bons pour aborder l'environnement de manière ludique et instructive. C'est le travail de création mené depuis plus de 20 ans par le service pédagogie du Parc. Chaque année, les écoles du territoire peuvent tester et utiliser ces outils dans leurs classes, en sollicitant si elles le souhaitent l'aide d'un animateur. « La thématique du paysage est centrale dans notre action. En 1997, nous avons publié un numéro de notre document pédagogique « **nature et enfants** » sur ce sujet ensuite nous avons lancé en 2005 la production d'une maquette à utiliser dans le cadre d'animations » explique Marie-Noëlle Basmaison, chargée de mission « pédagogie » au Parc. « Dans les deux cas, c'est un **voyage dans le temps** qui est proposé. Les enfants découvrent l'évolution des paysages du Parc depuis le Big bang jusqu'à nos jours en passant par la construction des massifs volcaniques, l'arrivée des premiers hommes, l'époque gallo-romaine... La revue « nature et enfants » offre de grands dessins en couleurs accompagnés de textes explicatifs. Avec la maquette, nous accédons à la troisième dimension ainsi qu'à la possibilité de manier les éléments du paysage : animaux, bâti, végétation... L'outil est basé sur un principe de **pédagogie active** : les enfants doivent se poser des questions, émettre des hypothèses et en déduire l'évolution du paysage. » précise la responsable. Des outils qui restent au service d'un projet pédagogique global incluant systématiquement une **découverte de l'environnement proche**, lors de sorties de terrain.





NOUVELLE CHARTE :
RéINVESTISSEMENT EN FAVEUR
DU DéVELOPPEMENT éCONOMIQUE
2000-2006

Renouant avec l'action pionnière initiale, le Parc cherche un moyen de réinvestir les volets économiques et sociaux du développement durable en rapprochant initiatives privées et publiques autour du concept de valorisation du patrimoine et des ressources naturelles dont il cherche à maintenir la plus-value de transformation sur le territoire de production.



SUIVEZ LA FLÈCHE

Trouver le petit producteur de Saint-Nectaire, l'épicerie ou tout simplement la poste, c'est simple et rapide quand un village ou un bourg dispose d'une signalétique organisée, claire et attractive. Conscient des potentialités du territoire en matière d'offres de découvertes de son patrimoine et d'accueil touristique, le Parc des Volcans d'Auvergne s'engage dans la création et la mise en œuvre d'une charte signalétique harmonisée sur l'ensemble de son territoire. Objectif : **valoriser les activités locales** tout en contribuant au **respect des paysages** et à l'harmonie des villages, le tout dans un cadre réglementaire national. Edouard Hervouet, alors chargé de mission au Parc, se voit confier le lancement de l'opération. « De 1999 à 2001, nous avons réalisé un diagnostic afin de déterminer les zones à traiter en priorité. En parallèle, nous avons conçu cette charte en concertation avec les institutionnels du territoire, tel un outil méthodologique proposant un code graphique pour la conception des panneaux. Nous avons décidé de faire apparaître deux silhouettes de volcans : c'est à la fois **identitaire** de

ce territoire et applicable à toutes les communes ». Après une phase d'expérimentation sur des communes volontaires comme Saint-Genès-Champanelle, Sayat ou Orcival, l'opération est activement développée. Récemment, c'est Orcival qui a inauguré sa signalétique. « C'est important que les touristes et les visiteurs puissent trouver facilement les producteurs et les services. Cette opération est un **« plus » pour la commune** et les commerçants la trouvent efficace. » témoigne Pascal Michaud, maire d'Orcival. Depuis 2003, l'application de la charte signalétique est entrée dans une phase de généralisation sur le territoire avec plus de 40 collectivités locales qui se sont lancées dans l'opération et près de 300 panneaux installés en 2007. Elle concerne aussi bien des communes soumises à une forte pression publicitaire que des communes plus éloignées qui ont des difficultés pour valoriser leurs activités. D'ici 2009, l'objectif est de **passer le relais aux Communautés de Communes** pour l'animation de cette opération et la maintenance des panneaux, en proposant à leurs agents une formation adaptée.



LIRE LE PAYSAGE à L'éCOLE

La préservation des spécificités des paysages du Parc constitue l'un des socles de sa charte 2000-2010. Elle implique une gestion du patrimoine naturel et bâti mais passe également par la **sensibilisation des plus jeunes**, dans un cadre scolaire ou de loisirs. De **2000 à 2004**, le Parc mène l'opération « lire le paysage » et propose un **soutien technique, pédagogique et financier** aux enseignants souhaitant aborder le paysage dans sa globalité, selon des approches rationnelles et artistiques. Plus de **100 classes** du Parc y participent, autour de thèmes et d'activités variés : mise en scène de contes musicaux à Cheylade-le-Claux, land-art à Nébouzat, œuvres plastiques et rallye à l'école de Saint-Saturnin (63), installation d'un arboretum à l'Institut « le Parc » à Allanche, illustration du carnet de route d'un troubadour à Saint-Jacques-des-Blats... Ce projet comme l'ensemble des actions pédagogiques menées par le Parc, est le résultat d'un **partenariat étroit avec les services de l'Education Nationale**, et s'inscrit dans la charte établie entre la Fédération des Parcs naturels régionaux et le Ministère de référence.





VILLAGES REMARQUABLES

Contrairement au milieu urbain où la pratique de l'aménagement des espaces s'inscrit dans la continuité, de nombreux villages n'ont connu aucune transformation majeure jusqu'à récemment où la recrudescence des projets témoigne pourtant de la volonté des élus et de la population du monde rural d'**améliorer leur cadre de vie public**. En 2001, afin de sensibiliser les élus locaux sur cette problématique, le Parc conduit une opération pilote intitulée « Villages remarquables ». Elle consiste à expérimenter et concevoir des aménagements publics qui se veulent exemplaires et respectueux du **caractère des bourgs ruraux**. « Après un **appel à candidature** auprès de toutes les communes du Parc, un jury a sélectionné quatre d'entre elles particulièrement motivées. Une variété de situation était recherchée en choisissant des communes allant du petit hameau au bourg plus conséquent, avec également des espaces de nature différente » raconte Marc Chabrier, alors architecte-conseil du Parc. **Murol** et **Nadaillac** dans le Puy-de-Dôme puis **Antignac** et Dienne dans le Cantal se lancent ainsi dans l'opération. « Le Parc fournit la matière grise en conseillant les élus et en assurant la **conception** même des projets d'aménagement des bourgs » ajoute Marc Chabrier. Une participation technique au suivi des chantiers est également prévue. En 2007, Antignac est le premier village à réceptionner les travaux.





Leader +, UN SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT LOCAL

Cofinancé par l'Union européenne, Leader + est un programme de développement rural fondé sur la **valorisation des produits locaux**, qu'ils soient agricoles, touristiques, artisanaux, ou culturels. Ce programme consiste en un soutien financier à des projets économiques, ainsi qu'en la conduite d'opérations destinées à impulser la création d'activités et à dynamiser les acteurs locaux. En 2002, le Parc se voit confier l'animation d'un programme leader+ sur son territoire et dispose pour cela d'une enveloppe de 1,877 million d'euros provenant du FEOGA*. Les fonds sont attribués à des porteurs de projets par un **comité de programmation** composé à parité d'**élus locaux** et d'**acteurs économiques** du territoire : commerçants, prestataires touristiques, agriculteurs...

« Leader + contribue à ce que le territoire détermine une **stratégie de développement** et trouve les moyens de la poursuivre. Ce qui permet notamment d'améliorer les pratiques de concertation et le lien entre les structures publiques et les acteurs privés. Un exercice facilité par la gestion directe de fonds européens, entourés de fortes exigences administratives » constate Sylvain Monier, chargé du suivi de ce programme au Parc.

Si les projets peuvent émaner du privé comme du public, le critère de sélection prépondérant est l'**innovation**. Parmi les 300 opérations financées durant les 5 années du programme, l'organisation de sessions d'accueil d'actifs dans le Sancy, la création de la maison de la Pinatelle à Chalinargues ou d'un gîte-auberge de la Boudio sur la commune de Lavignerie.

* Fonds européen d'orientation et de garantie agricole



L'ENJEU DE L'EAU, L'EXEMPLE DU LAC PAVIN

Avec 4 300 km de cours d'eau, des milliers de zones humides et une trentaine de lacs, d'origine naturelle pour la plupart, le territoire du Parc est un formidable réservoir dont la qualité doit être préservée. Situé à 1 197 m d'altitude dans les Monts-Dore, le **Pavin** est un lac de cratère d'explosion et constitue l'un des sites emblématiques du Parc mais aussi de l'Auvergne. En 2003, les scientifiques et la fédération de pêche du Puy-de-Dôme, s'inquiétant de son état perturbé, alertent les services du Parc. « Depuis quelques années déjà, l'omble chevalier devenait de plus en plus rare. Finalement, nous avons dû assurer la reproduction des poissons en pisciculture, hors de leur milieu naturel. C'est ce qui nous a incités à réaliser un état des lieux du lac » raconte François Desmolles, ingénieur hydrobiologiste à la fédération de pêche du Puy-de-Dôme. Le lac présente une **eutrophisation** due à un apport excessif de **phosphore**. Des « algues bleues » prolifèrent, créant une rupture dans la chaîne alimentaire. Des **études chimiques, hydrauliques et hydrogéologiques conduites par le Parc** mettent en évidence une forte vulnérabilité du lac vis-à-vis des fertilisations minérales et organiques agricoles mises en œuvre sur les prairies voisines. Auparavant pâturées en estives, elles ont en effet été revendues par la commune de Besse pour être transformées en prairies de fauche. Pour le Parc, la commune de Besse, la SAFER* Auvergne et les agriculteurs du secteur, l'objectif est de trouver aujourd'hui des **solutions pérennes et partagées** pour que le lac retrouve sa « pureté d'antan ». Des mesures agro-environnementales ou la mise à disposition de nouvelles parcelles sont actuellement à l'étude et en cours de négociation.

* SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural



LA VIANDE SALERS SE DISTINGUE

Sa robe est acajou, ses cornes, en forme de lyre, son berceau d'origine est volcanique, et sa renommée n'est plus à faire. La vache Salers est une **race rustique patrimoniale** largement présente sur le Parc avec un cheptel d'environ 52 000 bêtes. Dès 2001, des éleveurs du Cantal et du Puy-de-Dôme, décident de miser sur la valeur ajoutée d'une viande de race pure et sollicitent l'attribution de la marque Parc. Fondée sur trois valeurs -**le territoire, la dimension humaine et un environnement préservé et valorisé**-, la marque « **Produit du Parc** » soutient les produits locaux dans un objectif de développement économique durable du territoire.

Regroupés au sein de la **coopérative Acajou des Volcans**, 37 éleveurs obtiennent la marque Parc en 2004. La viande qu'ils produisent est issue exclusivement d'animaux de race pure, nés, élevés et engraisés sur le territoire du Parc. Leur alimentation est basée sur l'utilisation des **ressources locales** : en été, l'herbe des estives, et en hiver, le foin récolté sur les prairies naturelles du Parc. La viande est découpée, transformée et conditionnée sous forme de colis vendus sur place ou livrés à domicile. Viande séchée, rillettes, saucisses, sauté de bœuf sont également proposés. La coopérative compte aujourd'hui **40 éleveurs** situés sur l'ensemble du Parc des Volcans d'Auvergne.



* Déclinée en marque « Accueil », la marque Parc est également attribuée aux « Relais du Parc » (11 bistros, restaurants ou cafés du territoire), ainsi qu'à des prestations éducatives et aux gîtes d'hébergement dotés du label Panda.



DES SOLS FRAGILES PAR NATURE

Sensibles à la beauté des massifs volcaniques du Parc, de nombreux visiteurs souhaitent naturellement découvrir les vastes panoramas offerts à **leurs sommets**. Très fréquentées, ces zones de crêtes sont cependant fragiles en raison de **sols volcaniques friables** et sensibles à l'érosion. Une fois mis à nu par le piétinement, ils présentent parfois de larges saignées et des sentiers élargis et instables. Afin d'assurer la pérennité et l'attractivité de ces sites exceptionnels, le Parc mène d'importants **travaux de réhabilitation**. « Sur les **Monts du Cantal**, entre 1995 et 2002, nous avons restauré le sentier de crête qui relie le puy Mary au puy Griou. L'itinéraire a été stabilisé et sécurisé, et les zones dégradées, soustraites au cheminement, ont été réengazonnées. Au total, c'est un investissement de 120 000 euros provenant essentiellement de crédits d'Etat » explique Guy Senaud, directeur-adjoint du Parc. Sur les **Monts Dore**, c'est le versant sud-est du puy Ferrand qui fait l'objet d'aménagements entre 2005 et 2007. Proche de l'arrivée des télécabines de Super-Besse et du Mont Dore, il est en effet très accessible et fréquenté. Une deuxième étape est prévue pour 2008 et 2009 avec les sentiers du puy de la Perdrix et les versants sud et ouest du puy Ferrand. Sur la **Chaîne des Puys**, le massif le plus proche de l'agglomération clermontoise, les premières interventions du Parc concernent d'abord le puy de la Vache, avec l'installation d'escaliers de bois, dans les années 90. Le secteur central, le plus fréquenté, bénéficie d'importants travaux dans le cadre d'une campagne de valorisation et d'information entre 2005 et 2008. L'emblématique **puy de Pariou**, devenu difficile d'accès, ainsi que le versant nord du Puy de Dôme offrent aujourd'hui un accès sécurisé et confortable grâce à l'installation d'escaliers de bois surélevés. La suite des travaux devrait porter sur les puys des Goules et du petit Suchet.



L'ÈRE DES PARTENARIATS 2007-2010

Avec le temps, le paysage institutionnel local s'est densifié et le projet du Parc affiné. Sur certains domaines, son intervention n'est plus nécessaire, sur d'autres, il doit composer avec des acteurs du territoire qui sont montés en puissance et ont prouvé leurs compétences. Sur d'autres encore, il doit s'investir dans des démarches de recherche-développement. Et surtout, il doit resituer son action en complément, enrichissement des compétences obligatoires portées par ses collectivités adhérentes et partenaires de référence. Voici venue l'ère des partenariats.



RACES EN DEVENIR

Grâce à leurs qualités de **rusticité** et d'**adaptation** aux milieux et aux diverses conditions climatiques, les races locales du Parc ont de tout temps puisé leurs principaux atouts au sein des pâturages d'altitude du territoire. Dans une vision responsable, le Parc mène un travail de **sauvegarde génétique** efficace de ces races tout en recherchant, aux côtés des éleveurs, une **valorisation économique**.

La **Ferrandaïse** est une race bovine en faible effectif originaire de la Chaîne des Puys et de l'est des Monts du Livradois Forez. En 1977, le Parc et l'Institut de l'Élevage soutiennent les éleveurs pour créer l'Association de Sauvegarde de la Race Bovine Ferrandaïse. Après 30 ans de partenariat, l'effectif, largement renforcé, est passé de 198 femelles en 1990, à 1 090 pour 171 éleveurs, et de jeunes agriculteurs choisissent de s'installer en troupeaux exclusivement Ferrandaïses. Dorénavant, le Parc s'engage aux côtés des éleveurs pour les aider à valoriser économiquement leurs produits comme le veau de lait et le fromage.

Plus connue, la vache **Salers** offre de nombreuses qualités : adaptabilité, instinct maternel et finesse de la viande. Le Parc

soutient les éleveurs qui ont conservé le système traditionnel Salers (système d'élevage mixte, lait et viande) en partenariat avec l'association Tradition Salers. Actuellement, le Parc, en collaboration avec des éleveurs de la vallée de la Cère, participe à la création d'un nouveau fromage produit exclusivement à partir de lait de vaches Salers.

La **Rava**, race ovine de la Chaîne des Puys et du Massif du Sancy, possède toutes les qualités requises pour entretenir et ouvrir les paysages délaissés. Par une convention signée avec l'UPRA Rava en 2002, le Parc mène des actions de promotion de la race. Dernièrement, la création par l'Etoile du Berger d'un isolant à base de laine de Rava ouvre la porte à sa valorisation économique.

Pour le **cheval d'Auvergne**, l'enjeu est d'aboutir à la reconnaissance officielle de la race. C'est le projet de quelques éleveurs passionnés qui fondent en 1997, avec le soutien du Parc, une association de sauvegarde. Un standard de race est d'ores et déjà établi, et des visites de recensement sont effectuées. En 2007, on compte 161 chevaux répartis sur l'ensemble du Massif Central.



LE RAGRÉAGE DE LA FILIÈRE PIERRE VOLCANIQUE

Très utilisée depuis le Moyen-Âge dans la construction, la pierre volcanique bénéficie aujourd'hui encore de **gisements conséquents et exploitables**. En revanche, ils sont très dispersés sur le territoire du Parc et leur valorisation reste essentiellement locale. Afin de dynamiser **une filière identitaire** du territoire dotée d'un fort potentiel, le Parc et l'Ecole Départementale d'Architecture de Volvic élaborent en 2007 un **projet fédérateur** portant le label « **Pôle d'Excellence Rurale** » attribué par l'Etat. Trois enjeux sont cernés : mettre en place une organisation d'approvisionnement dans une logique d'exploitation maîtrisée et dans le respect des valeurs du Parc, structurer la recherche-développement autour de ce matériau, et redynamiser l'emploi via de nouvelles utilisations. **Une quinzaine d'acteurs publics** et privés sont mobilisés autour d'actions concrètes : la commune de Volvic avec la restauration d'une église dans le cadre d'un atelier de formation à la taille de pierre, la Communauté de Communes de Murat qui œuvre pour l'installation pérenne de l'entreprise de taille de pierre Gouze sur son territoire, l'association Vulcar qui regroupe les carriers du secteur de Volvic et travaille à la protection de l'impluvium des eaux embouteillées, ou encore la société Pyrolave, leader français du marché de la lave émaillée et des matériaux d'aménagement intérieur en pierre volcanique, qui souhaite trouver de nouveaux débouchés...





L'ÉOLIEN : VERS UN DÉVELOPPEMENT MAÎTRISÉ

Dans un contexte européen où les énergies renouvelables se développent et où l'éolien a le vent en poupe, le Parc des Volcans d'Auvergne entreprend, en **2006**, de créer un **outil d'aide à la décision destiné aux élus locaux**. « Le schéma éolien a concerné en premier lieu un secteur emblématique du Parc et particulièrement exposé aux vents, le **Cézallier cantalien** » explique Camille Auzeloux, chargée de mission « énergies » au Parc. De nombreux élus du secteur avaient été contactés par des opérateurs, leur proposant la création de fermes éoliennes, avec, à la clé, des revenus pour leur collectivité.

« Distance des habitations, présence de sites classés, de plans d'eau, de voies de communication, zones naturelles protégées, sensibilité paysagère, visibilité de l'installation à 10 km... les données sont croisées pour déterminer les **zones susceptibles d'accueillir des éoliennes sans dommage majeur sur le milieu naturel et les paysages**. Car si l'implantation d'éoliennes doit permettre la production d'électricité verte, renouvelable, elle ne doit pas se faire de manière anarchique, au détriment des paysages, de l'environnement et des riverains » précise Olivier Roquetanière, chargé de la cartographie du projet. Dans la continuité de cette **action pilote**, un **schéma éolien de l'ensemble du Parc** est actuellement élaboré. Les communautés de communes volontaires sont ensuite accompagnées dans leur démarche par le Parc, pour des zooms plus ciblés.



REDONNER DU SENS à LA BALADE

La destination « volcans d'Auvergne » représente un important potentiel de développement touristique aux niveaux national et international. Elle évoque les grands espaces, les activités de pleine nature et la découverte. Les offres touristiques pourraient cependant s'appuyer d'avantage sur les spécificités de ce patrimoine et sur l'image liée au label « parc naturel régional ».

En 2007, le Parc des Volcans d'Auvergne décide de miser sur le **développement d'un tourisme durable** et de **créer une offre identitaire** de son territoire et de ses valeurs. Concrètement, il prépare l'adhésion du territoire à la Charte Européenne du Tourisme Durable créée spécialement pour les espaces protégés. Cette charte engage ses signataires à mettre en œuvre « toute forme de développement, aménagement ou activité touristique qui respecte et préserve à long terme les ressources naturelles, culturelles et sociales, et contribue de manière positive et équitable au développement économique et à l'épanouissement des individus qui vivent, travaillent ou séjournent dans les espaces protégés ».

Ce tourisme a également pour ambition de répondre aux attentes de nouvelles clientèles européennes en **redonnant du sens au voyage** : celui de prendre le temps de découvrir et de rencontrer d'autres gens, d'autres lieux, de s'enrichir de cette rencontre en donnant un peu de soi.

Elaboré avec l'ensemble des institutionnels et avec la participation de prestataires volontaires du territoire, ce dossier devra présenter un inventaire complet de l'offre touristique du territoire, une analyse des consommations touristiques, l'identification des besoins. Il devra également définir les enjeux et la stratégie à adopter en la matière, et proposer, par thème de travail, des plans d'actions concrets.

1977 1978 1979 1980 1981 1982 1983 1984 1985 1986 1987 1988 1989 1990 1991 1992 1993 1994 1995 1996 1997 1998 1999 2000 2001 2002 2003 2004 2005 2006 2007

